

PREMIER CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO PAUL BADURA-SKODA

13-20 Septembre 2010

VILA-SECA (TARRAGONA)

Web : www.concursbaduraskoda.com
Mail : info@concursbaduraskoda.com
Téléphone : +34 977 39 24 84 ou +34 977 39 23 68

Président d'honneur : Maître Paul Badura-Skoda
Directeur artistique : M. Pierre Réach
Directrice générale : Mme Ana Torrents
Directrice de la communication : Mme Julia Lopez Madrazo

**Le premier Concours international Paul Badura-Skoda aura lieu à
l'Auditorium Josep Carreras, 27 Avinguda de la Generalitat, 43480 Vila-
Seca (Tarragona) du 13 au 20 septembre 2010**

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

I. ADMISSION DES CANDIDATS :

1. Ce concours, ouvert au public, est destiné aux jeunes pianistes de toute nationalité prêts à débiter une carrière de concertiste.
2. L'âge maximum de participation est 32 ans au 15 juin 2010.

II. INSCRIPTION ET ADMISSION :

1. Documents à présenter pour l'inscription :

Chaque candidat devra accompagner sa demande des documents suivants :

a/ Formulaire d'inscription dûment rempli à envoyer par mail à l'adresse :

info@concursbaduraskoda.com

b/ Photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité

c/ Une photo récente

d/ Adresse personnelle permanente, numéro de téléphone fixe et portable ainsi que adresse électronique

e/ Curriculum vitae en catalan ou français ou anglais ou espagnol, indiquant les études poursuivies, les diplômes obtenus, ainsi que tout document relatif à la carrière pianistique accomplie (CDs, critiques de presse, etc)

f/ Un enregistrement DVD contenant un programme de 20 minutes maximum incluant un mouvement rapide d'une sonate de Beethoven et une œuvre au choix. Ce DVD qui doit faire apparaître de manière claire le nom et prénom du candidat devra être envoyé à l'adresse postale suivante : Concours Internacional Badura-Skoda
POBox 30003, 08034 BARCELONA (Spain)

g/ Le formulaire d'inscription devra indiquer les œuvres choisies pour chacune des épreuves du concours.

2. L'inscription au concours par mail et l'envoi postal du DVD devront être effectués avant le 15 juin 2010, le cachet de la poste faisant foi.

3. Le secrétariat du concours enverra après réception de toutes les pièces demandées un mail de confirmation de réception à chaque candidat.

4. Ne seront retenues que les demandes qui contiennent toutes les pièces et documents exigés.

5. Présélection des candidats :

a / La présélection des candidats sera réalisée par une commission présidée par le Directeur artistique. Un maximum de 50 candidats acceptés à se présenter à la première épreuve sera retenu.

b / La sélection sera terminée et communiquée aux candidats le 15 juillet 2010.

c / Au cas où il s'avèrerait qu'un dossier comporte une pièce non valide, celui-ci serait refusé.

6. Les candidats sélectionnés devront dans les dix jours suivant le 15 juillet 2010 s'acquitter d'un droit d'inscription de 150 Euros qui devra être envoyé à

Associacio Internacional Piano-First

Caixa Tarragona Compte 2073 0248 7901 1012 5496

Iban Code: ES92 2073 0248 7901 1012 5496

Swift Code: CECA ES MM 073

En mentionnant

Concours International Paul Badura-Skoda

Toute commission bancaire relative à un transfert international de ces droits est à la charge du candidat.

Le paiement de ces droits est obligatoire pour la participation au concours et ne pourra en aucune manière être remboursé, quelque puisse être le motif invoqué. Les candidats sélectionnés devront envoyer au secrétariat du concours un document officiel de leur banque prouvant le paiement effectif de ces droits.

7. Le paiement des droits d'inscription implique la lecture, la compréhension et l'acceptation totale des clauses du règlement général du Concours international Paul Badura-Skoda.

III. EPREUVES

Le concours comportera trois épreuves.

Tirage au sort : le dimanche 12 septembre 2010, à 12H, au Conservatoire Professionnel de musique de Vila-Seca aura lieu le tirage au sort afin de déterminer l'ordre de passage des candidats. L'ordre des candidats sera affiché à 16H le même jour sur le tableau d'affichage prévu à cet effet.

Première épreuve éliminatoire : Lundi 13, Mardi 14 et Mercredi 15 septembre

La durée maximum de cette épreuve ne pourra excéder 25 minutes.

1. Les candidats se présenteront selon l'ordre de passage prévu par le tirage au sort, le jour et à l'horaire fixés.
2. Le Jury choisira un maximum de 15 pianistes admis à participer à la seconde épreuve (demi-finale). Le mercredi 15 septembre à 20H sera affichée cette liste des 15 demi-finalistes sur le tableau d'affichage du Conservatoire.
3. Les candidats non admis à participer à la demi-finale pourront obtenir, s'ils en font la demande un certificat de participation au concours.

Deuxième épreuve (demi-finale) Jeudi 16 et vendredi 17 septembre

La durée maximum de cette épreuve ne pourra excéder 40 minutes.

1. L'ordre de participation à la demi-finale restera le même.
2. Le jury choisira un maximum de 6 pianistes finalistes.
3. Les demi-finalistes non admis à l'épreuve finale recevront à leur demande un certificat de participation à la demi-finale.

Epreuve finale : Samedi 18 septembre

La durée maximum de cette épreuve finale ne pourra excéder 60 minutes.

1. L'ordre de participation restera le même.
2. Le Jury choisira les trois Prix du concours. Le premier prix est indivisible.
3. Le Jury pourra décerner deux second prix ex aequo. Dans ce cas le second prix sera divisé en deux parties égales.
4. Le 18 septembre 2010, après délibération du Jury les noms des lauréats du concours seront rendus publics.
5. Les trois finalistes non récompensés recevront un diplôme signé par le Maître Badura-Skoda et les autres membres du Jury.

Remarques générales :

1. Tout retard injustifié du candidat à l'une des épreuves entraîne son élimination.
2. Toutes les œuvres devront être exécutées de mémoire.
3. Toutes les œuvres devront être exécutées sans répétition.
4. Chaque exécution devra respecter les indications formulées dans le programme.
5. Toute infraction au règlement entraîne une élimination du candidat.
6. Toutes les épreuves seront publiques.
7. L'organisation du concours se réserve le droit de vendre les billets d'entrée aux épreuves du concours.
8. Le concours se réserve tout droit de radio diffusion, d'enregistrement audio ou vidéo, ou d'émission TV ou internet pour une éventuelle retransmission des épreuves publiques. Toute retransmission serait réalisée à titre totalement gratuit et ne pourrait prétendre à aucun droit ou paiement de la part du concours ou de quelque personne que ce soit.
9. Les documents et renseignements fournis par le candidat ne seront utilisés que pour le concours et son organisation interne.

IV. PROGRAMME DU CONCOURS

Aucun changement ne sera accepté après la réception du formulaire d'inscription.

Chaque candidat demi-finaliste devra présenter au Jury trois copies de la partition de l'œuvre contemporaine.

Dans chacune des épreuves, le candidat pourra interpréter les œuvres dans l'ordre de son choix.

Première épreuve éliminatoire :

Le premier mouvement d'une sonate de HAYDN, à choisir parmi les sonates :

- do dièse mineur, Hob XVI : 36
- do mineur, Hob XVI : 20
- la bémol majeur, Hob XVI : 43
- la bémol majeur, Hob XVI : 46
- do majeur, Hob XVI : 48
- mi bémol majeur, Hob XVI : 49
- mi bémol majeur, Hob XVI : 52

Une des trois études de SCHUMANN opus 3

Une étude de CHOPIN

Un nocturne de CHOPIN

Seconde épreuve : demi-finale

Une sonate complète de BEETHOVEN à choisir entre les sonates opus 31 n°1, Opus 31 n°2, Opus 31 n°3, Opus 109, Opus 110 et Opus 111

Une œuvre contemporaine écrite après 1940.

Une des quatre Ballades de CHOPIN.

Deux Préludes de DEBUSSY, au choix.

Troisième épreuve : Finale

Une sonate complète de SCHUBERT.

Quelques intermezzi de BRAHMS.

Rondo K 511 en la mineur de MOZART.

V. JURY :

1. Le jury du Concours sera composé d'un minimum de 7 personnalités du monde musical comprenant le président du Jury, le Maître Paul Badura-Skoda, et le directeur artistique Mr Pierre Réach.
2. Le jury sera le même pour toutes les épreuves.
3. Les décisions du jury seront sans appel.

VI. CALENDRIER DU CONCOURS :

Convocations :

1. Les concurrents retenus devront se présenter au lieu exact fixé par la convocation à l'heure précise, et tout retard injustifié entraînerait l'exclusion du concours. Tout candidat sélectionné qui déciderait de ne pas se présenter aux épreuves devrait en avvertir la direction du concours le plus tôt possible.
2. Le jour de sa convocation, le candidat devra présenter personnellement un document d'identité.
3. Chaque candidat devra informer la direction de son adresse pendant le concours et de son numéro de téléphone portable afin de pouvoir être joint à tout moment.
4. La direction du concours permettra à chaque concurrent de s'exercer sur un piano pendant un créneau horaire convenu. Si pour un motif injustifié, le candidat ne se présentait pas à l'heure convenu pour cette répétition sur un piano, il n'aurait aucun droit pour un autre horaire.

CALENDRIER DU CONCOURS :

Mardi 15 juin 2010 Date limite d'envoi de bulletin d'inscription.

Jeudi 15 juillet 2010 Date limite pour faire connaître les noms des candidats sélectionnés

Dimanche 12 septembre 2010

12.00	Tirage au sort
16:00	Liste publique de l'ordre des candidats
17:30	Réception du Jury et des candidats

Lundi 13 septembre 2010

De 9H30 à 14H	Première épreuve (10 interprètes)
De 16H à 20H	Première épreuve (9 interprètes)

Mardi 14 septembre 2010

De 9H30 à 14H	Première épreuve (10 interprètes)
De 16H à 20H	Première épreuve (9 interprètes)

Mercredi 15 septembre 2010

De 09H30 à 14H30	Première épreuve (12 interprètes)
De 16H à 20H	Délibération du Jury et désignation des 15 demi-finalistes.

Jeudi 16 septembre 2010

De 09H30 à 13H30	Demi-finale (5 interprètes)
De 16H00 à 20H	Demi-finale (5 interprètes)

Vendredi 17 septembre 2010

De 09H30 à 13H30	Demi-finale (5 interprètes)
De 16H à 20H	Délibération du Jury et désignation des 6 finalistes

Samedi 18 septembre 2010

De 10H à 13H30	Epreuve finale (3 interprètes)
De 16H à 19H30	Epreuve finale (3 interprètes)
De 20H à 22H	Délibération du Jury

Dimanche 19 septembre 2010

17H	Acte de clôture du Concours comportant la proclamation publique des résultats suivie du concert offert par les trois lauréats.
-----	--

VII. PRIX, CONCERTS, RECOMPENSES, DIPLOMES.

1. Les trois lauréats s'engagent à prêter leur concours au concert des lauréats qui suivra la distribution des prix.
2. Les trois lauréats devront rester à Vila-Seca jusqu'au lundi 20 septembre inclus, afin de pouvoir accepter de possibles interviews avec la presse, la radio et une rencontre avec les donateurs et membres du Concours.
3. La direction du Concours met actuellement tout en œuvre pour négocier des possibilités de récitals et concerts du Premier Prix.

4. Les prix décernés sont les suivants :

Premier Prix Paul Badura-Skoda	10000 Euros
Deuxième Prix Paul Badura-Skoda	5000 Euros
Troisième Prix Paul Badura-Skoda	2000 Euros

Tous les finalistes recevront un diplôme signé par le Maître Badura-Skoda et les autres membres du Jury.

VIII. AIDE POUR LE LOGEMENT DES CANDIDATS

La direction du concours prendra à sa charge les frais de logement et petits déjeuners des 15 demi-finalistes du concours à partir du jour qui suit la proclamation des résultats de la première épreuve jusqu'au surlendemain de la proclamation des résultats de la demi-finale.

La direction du Concours prendra à sa charge les frais de logement et petits déjeuners des 6 finalistes à partir du jour de la proclamation de la demi-finale jusqu'au lendemain des résultats de la finale soit le 20 septembre.

Ne seront pris en charge, dans ces cas seulement, que les logements proposés par la direction.

Dans la limite du possible, la direction proposera des tarifs avantageux de logement à tous les candidats (places limitées).

Note importante :

Le règlement du concours est disponible en catalan, espagnol, français et anglais sur le site officiel du concours

www.concursbaduraskoda.com

Le formulaire d'inscription complet se trouve sur le site, en dernière partie du texte du règlement général rédigé en catalan et en anglais.